



Rôle et mission du normalisateur national dans le débat européen

Grégory BERTHOU

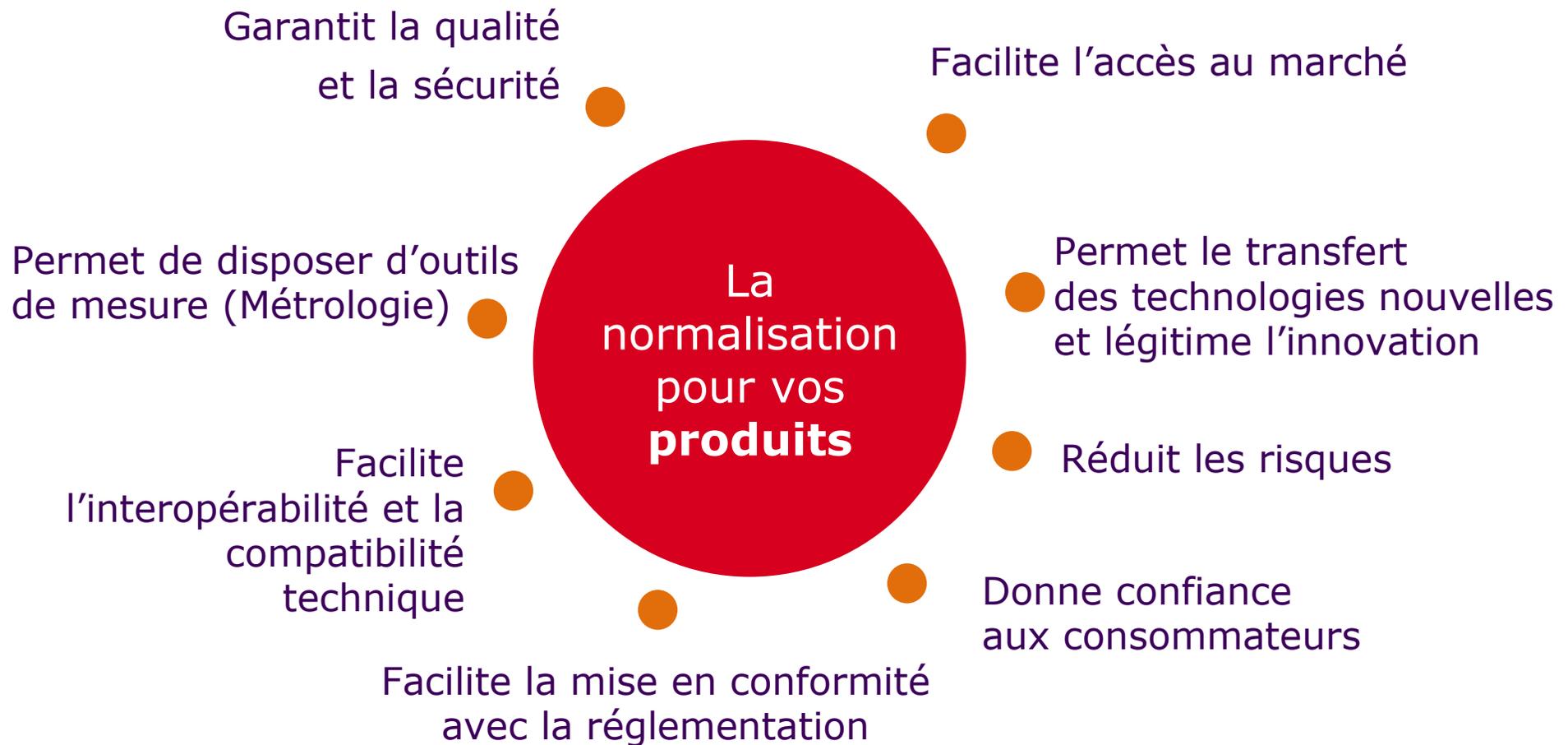
Chef de projet Normalisation Sport/Loisirs

Sports/Leisure Standardization Project Manager

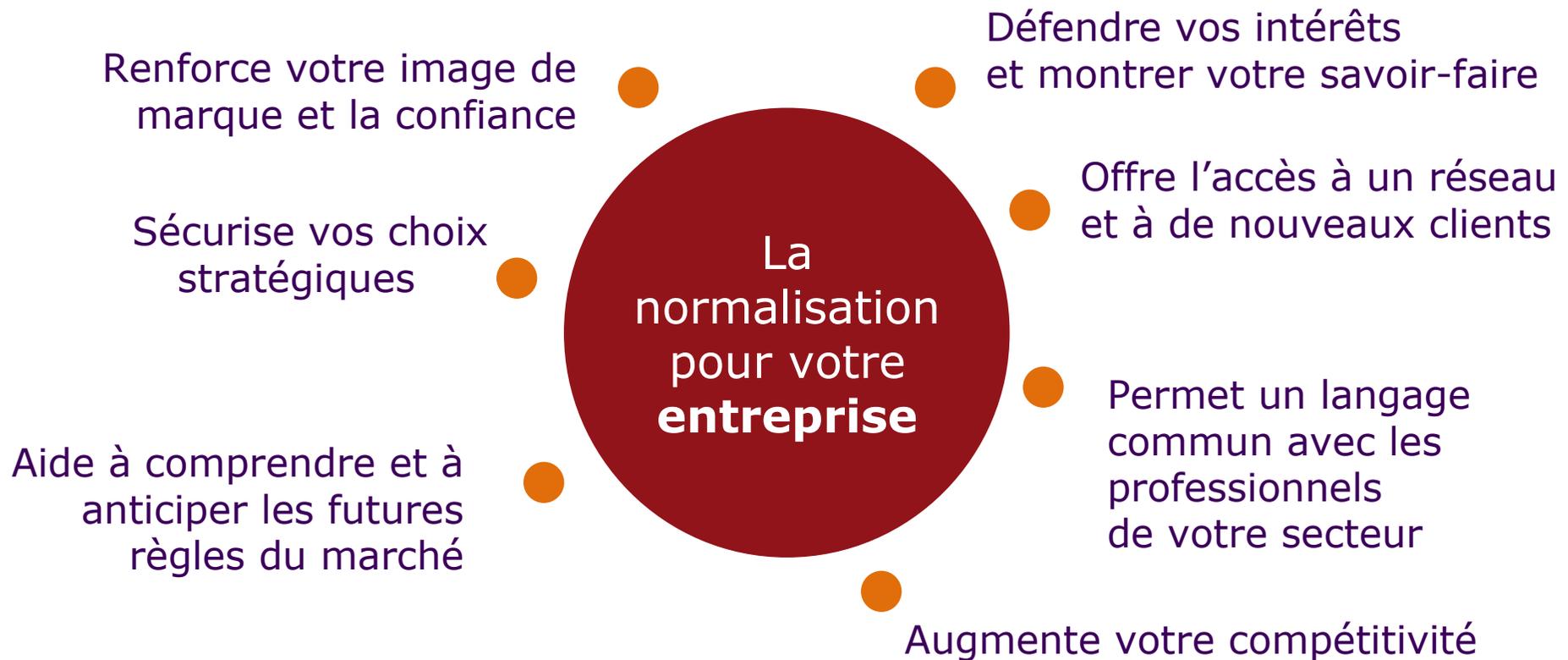
CESE – 4 février 2009

afnor
NORMALISATION

La normalisation : à quoi ça sert ? ... pour vos produits



La normalisation : à quoi ça sert ? ... pour votre entreprise



La normalisation : à quoi ça sert ? ...sur vos marchés, pour vos clients



Développe des marchés
en réduisant les entraves
aux échanges

Facilite le
choix des
produits

Facilite l'accès
aux marchés publics
et la réponse
aux appels d'offres

La
normalisation
sur vos
marchés,
pour vos
clients

Structure les
marchés en
fournissant
des règles du jeu

Facilite les
échanges
commerciaux en
clarifiant les
relations
client/fournisseur

Rôle de l'organisme de normalisation national



Rassembler les communautés d'acteurs

et leur apporter l'**aide** et le **conseil méthodologique**

leur permettant d'élaborer les **documents de référence** dont ils ont besoin

au **niveau** qu'ils souhaitent

producteurs, consommateurs, pouvoirs publics...

management de projet, étude, expertise en techniques de normalisation, animation

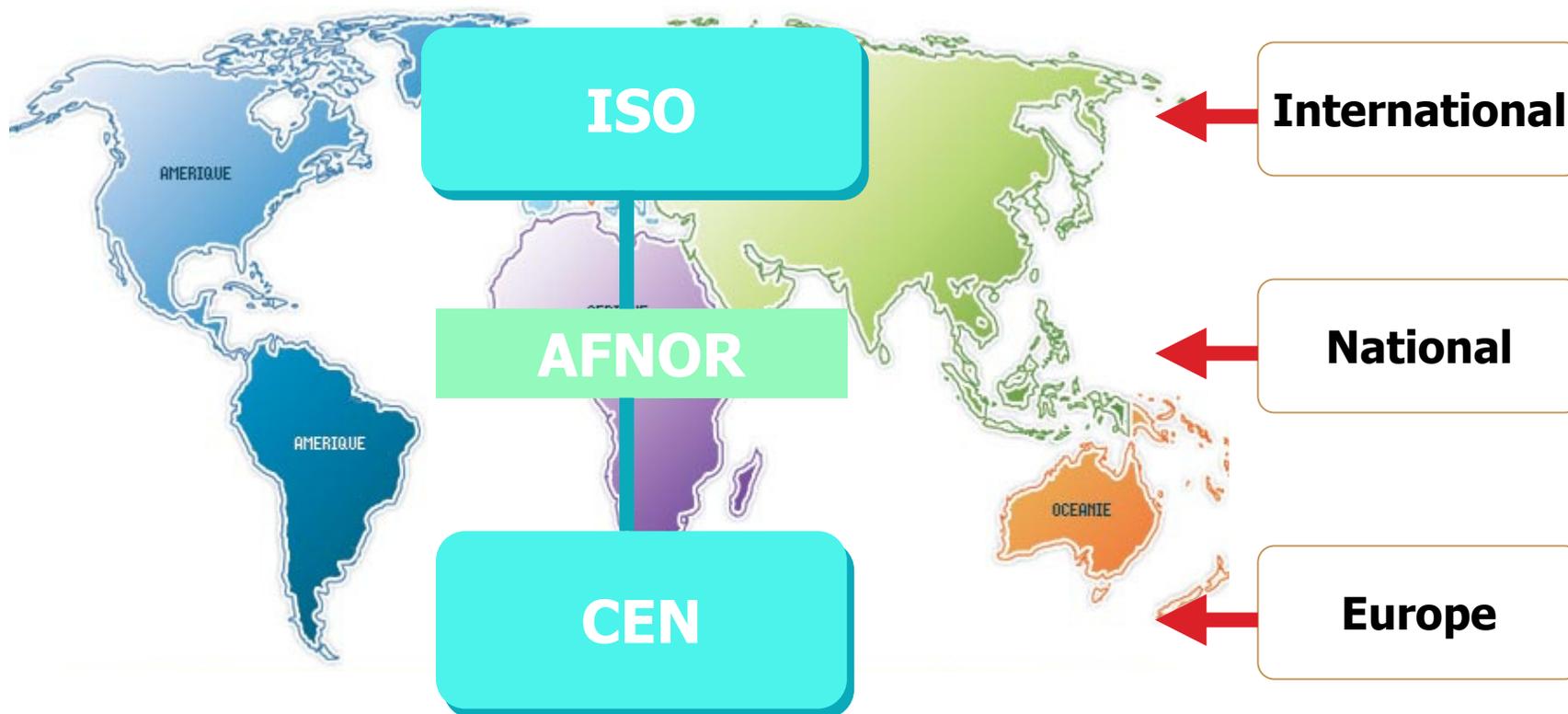
normes, codes de bonnes pratiques, référentiels

national, européen ou international

La normalisation en France, en Europe et dans le monde



Normes internationales : reprise volontaire



Normes européennes : reprise obligatoire

Le CEN Comité Européen de Normalisation



- Création : 1961
- Siège : Bruxelles
- Les 30 membres du CEN sont membres de chaque Comité Technique
- Les normes européennes sont adoptées à la majorité pondérée
- Elles sont obligatoirement reprises dans la collection nationale des pays membres du CEN qui doivent éliminer de leur corpus normatif toutes dispositions contradictoires
- Une norme adoptée devient une NF EN, DIN EN, BS EN.



Le système CEN

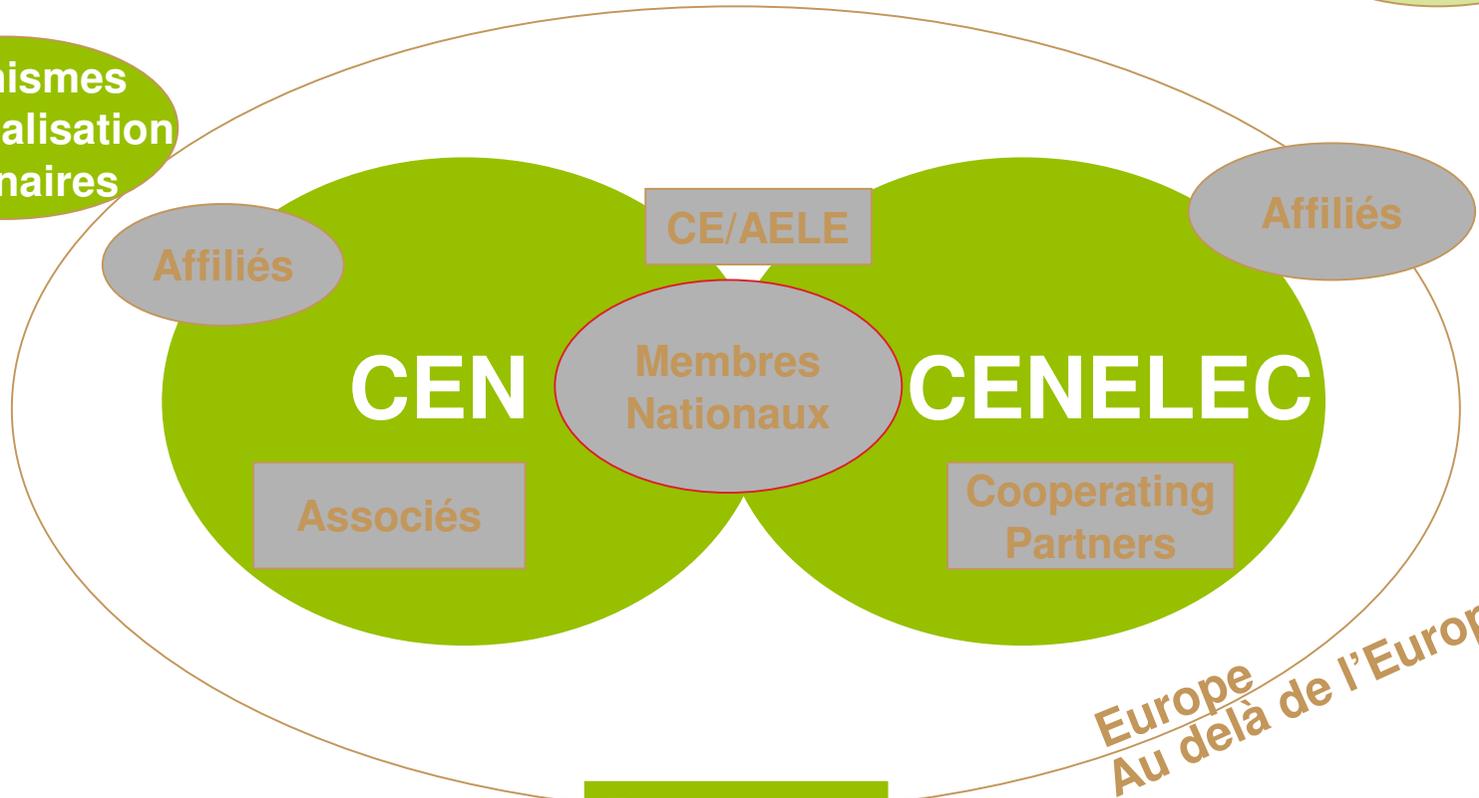


ISO

MoU avec
des organismes régionaux

CEI

Organismes
de normalisation
partenaires



Europe
Au delà de l'Europe

Programmes
d'assistance
technique



● 30 membres nationaux

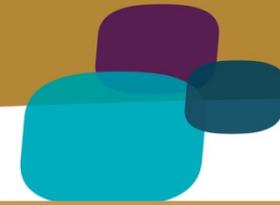
→ AENOR (Espagne), AFNOR (France), ASRO (Roumanie), BDS (Bulgarie), BSI (Royaume-Uni), CNI (République Tchèque), CYS (Chypre), DIN (Allemagne), DS (Danemark), ELOT (Grèce), EVS (Estonie), IPQ (Portugal), MSA (Malte), MSZT (Hongrie), IST (Islande), LST, LVS, NBN (Belgique), NEN (Pays-Bas), NSAI (Irlande), ON (Autriche), PKN (Pologne), SEE (Luxembourg), SFS (Finlande), SIS (Suède), SIST (Slovénie), SN (Norvège), SNV (Suisse), SUTN (Slovaquie), UNI (Italie),

● Affiliés

● Membres associés

● Organismes partenaires de normalisation

Élaboration d'une norme européenne : durée des principales étapes



	PRINCIPALES ETAPES	EUROPE	NIVEAU NATIONAL
Inscription au programme de travail	<p>Élaboration de l'avant-projet de norme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement des travaux d'élaboration <p>Au bout de 6 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un 1er avant-projet à l'attention des membres du CEN 	<p>12 mois</p> <p>(tolérance de 9 mois supplémentaires possible)</p>	
Consensus	<ul style="list-style-type: none"> - Avancée dans l'élaboration <p>Élaboration des versions dans les 3 langues officielles du CEN</p>	3 mois	Elaboration de la version française
Résultats Enquête CEN	<p>Enquête CEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête publique au plan français - Dépouillement des commentaires et mise au point de la position nationale 	5 mois	2 mois
	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du projet de norme final (6 mois) - Décision sur la soumission au vote formel de la norme 	<p>8 mois</p> <p>(tolérance de 9 mois supplémentaires possible)</p>	2 mois
Projet final	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des différentes versions dans les 3 langues officielles du CEN 	3,5 mois	Maintenance de la version française
Projet final adopté	<p>Vote formel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultation de la commission miroir - Mise au point de la position nationale, vote et résultats 	2 mois	1 mois
	<p>Publication EN</p> <p>Reprise de la norme européenne dans la collection nationale NF EN</p>	2,5 mois	6 mois maximum

3
a
n
s



● Finalité

- Contrôler la conformité d'un projet à l'intérêt général et vérifier qu'il ne soulève aucune objection de nature à en empêcher l'adoption

● Cible

- Membres de la commission de normalisation élargie aux pouvoirs publics et toutes parties intéressées

● Durée

- 2 mois (sauf cas particuliers)

● Examen des commentaires

- Une règle : l'anonymat
- Dans le cadre d'une réunion de dépouillement pour les membres de la commission de normalisation élargie aux auteurs de commentaires
- Traitement des commentaires et information de la commission de normalisation sur les suites données

CEN – Vote pondéré



• Allemagne		• Autriche		• Chypre	
• France	29	• Bulgarie		• Estonie	
• Italie		• Suède	10	• Lettonie	4
• Royaume-Uni		• Suisse		• Luxembourg	
• Espagne	27	• Danemark		• Slovénie	
• Pologne		• Finlande		• Islande	3
• Roumanie	14	• Irlande	7	• Malte	
• Pays-Bas	13	• Lituanie			
• Belgique		• Norvège			
• Grèce		• Slovaquie			
• Hongrie	12				
• Portugal					
• République Tchèque					

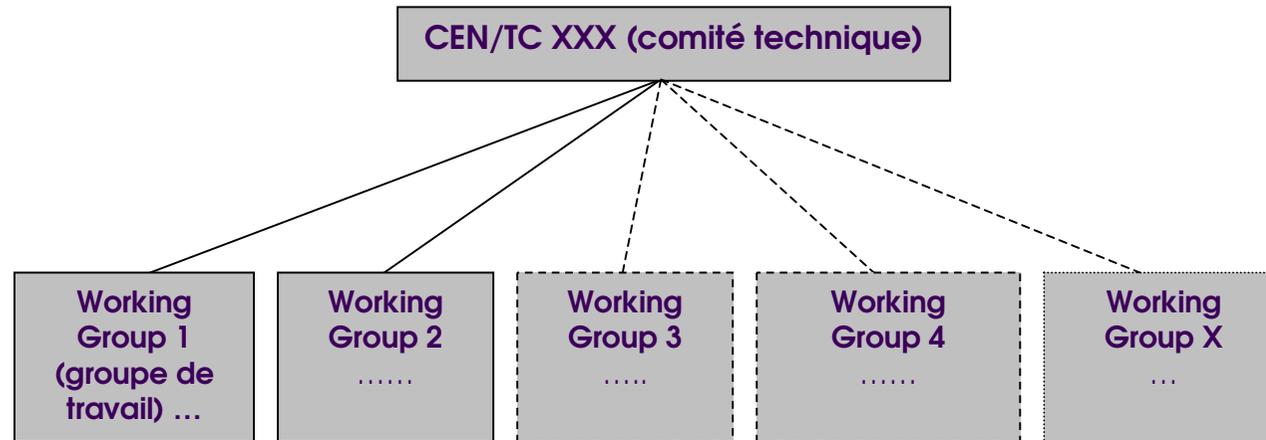
TOTAL : 365

Si Total des votes exprimés positifs $\geq 71\%$
⌚ norme européenne adoptée
Si résultat négatif, nouveau décompte limité aux
membres EEE (Espace Économique Européen)

L'organisation de la normalisation



Organisation des structures CEN



National



Comité miroir de normalisation national

§ Mode de suivi possible, non automatique

§ Mise en place variable selon pays membres

Rôle et missions du comité miroir de normalisation national



- **Assure au plan national le suivi d'un comité technique et/ou de groupes de travail européens :**
 - examine l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'avancement des travaux qui lui sont diffusés
 - prépare les positions nationales à présenter lors des réunions de ces structures européennes de travail
- **Définit les votes suite aux consultations nationales organisées lors des étapes clés de l'élaboration des projets de normes européennes**

L'expert (et/ou animateur) de groupe de travail (GT)



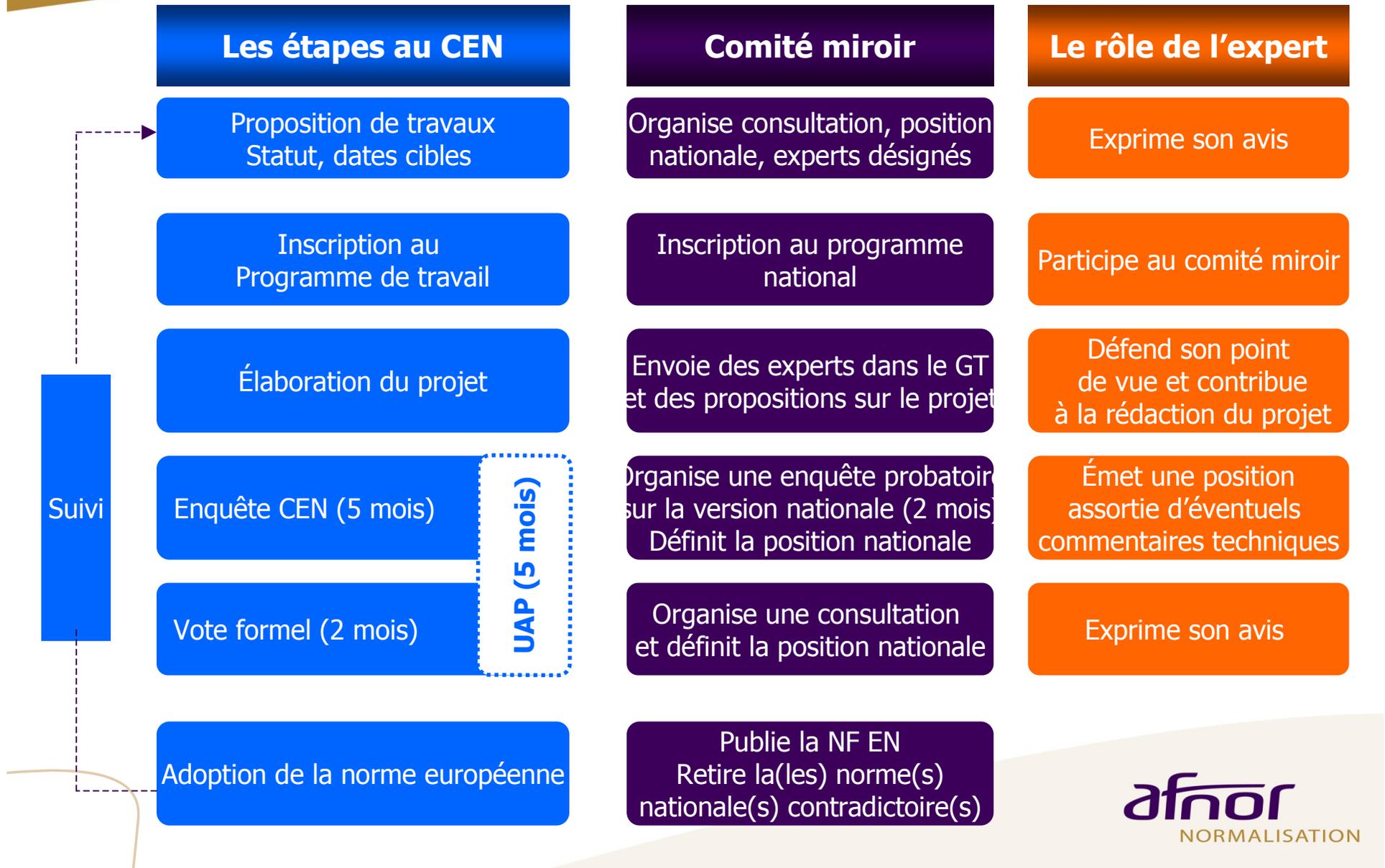
- **L'expert de GT est nommé par l'organisme de normalisation national sur proposition de la commission de normalisation**
 - participe à la rédaction du projet de norme au sein du GT
 - tient compte des recommandations formulées par le comité miroir de normalisation et lui rend compte (lorsque celui-ci existe)
 - contribue à la préparation et à la validation des traductions en français des projets de normes
- **L'animateur de GT est nommé par le TC/SC concerné sur proposition d'AFNOR**
 - conduit les travaux confiés au GT
 - organise les réunions et diffuse les documents
 - rend compte à l'instance dont il dépend (si un comité miroir est mis en place)

Le délégué (et/ou président) de comité technique (TC)



- **Le délégué est nommé par l'organisme de normalisation national sur proposition du comité miroir national de normalisation (lorsque celui-ci existe)**
 - exprime et défend la position nationale lors des réunions de TC
 - élabore et traduit les résolutions en français au sein du comité de résolutions
 - rend compte au comité miroir, apporte son assistance à la préparation des traductions le cas échéant (en français ou en allemand) et les valide (comité de rédaction)
- **Le président est nommé par le CEN/TC concerné sur proposition du secrétariat du TC**
 - est responsable de la gestion du programme de travail
 - conduit les réunions pour faire avancer les travaux sur la base du consensus
 - est strictement impartial
 - représente le TC auprès du CEN

Les étapes d'élaboration d'une norme européenne : le rôle de l'expert



L'articulation des missions des experts et des organismes de normalisation nationaux



Rôle des experts

(entreprises, pouvoirs publics, laboratoires, utilisateurs ...)

Une complémentarité totale

Rôle des organismes de normalisation nationaux

- Apporter leur compétence technique et leur connaissance des enjeux du secteur
- Défendre leurs positions dans les structures de travail en tant que représentant des parties intéressées
- Participer à la prise des décisions
- Représenter la France dans les travaux de normalisation internationaux
- Contribuer à la pertinence des normes

- Animer et coordonner les travaux
 - Assurer la gestion de projets,
 - Structurer les débats pour faire émerger le consensus, analyser des risques, faire du lobbying, faire de la veille ...
- Fournir leur connaissance du système normatif aux experts (appui et conseil)

**Merci pour votre
attention !**



afnor
NORMALISATION